Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 15414
01 décembre 2021

La crise humanitaire émergente pour l'Afghanistan et les réfugiés afghans

Proposition de résolution
déposée par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

Une crise humanitaire émerge actuellement en Afghanistan. Selon les Nations Unies, il y a près de 5,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur de l'Afghanistan, dont 546 000 déplacées entre janvier et juillet 2021. Au cours de cette période, 663 000 Afghans sont également rentrés en Afghanistan depuis l'Iran et 7 600 du Pakistan, apportant avec eux leurs besoins humanitaires spécifiques. Le Programme alimentaire mondial nourrit environ 14 millions de personnes en Afghanistan qui sont en proie à l'insécurité alimentaire en raison de la sécheresse et des conflits. Ces chiffres sont susceptibles d'augmenter en raison de l'instabilité politique et économique du pays. Dans sa résolution du 24 août 2021, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a souligné les perspectives graves quant aux droits humains en Afghanistan.

L'effondrement total du Gouvernement afghan en août 2021 a provoqué une nouvelle vague de réfugiés et de demandeurs d'asile afghans. L'Union européenne et les alliés de l'OTAN ont exprimé leur volonté de réinstaller les réfugiés afghans qui ont travaillé pour eux, et les expulsions de demandeurs d'asile déboutés vers l'Afghanistan ont été suspendues. Parallèlement, les Afghans représentent le deuxième plus grand groupe de migrants / demandeurs d'asile / réfugiés sur la soi-disant route des Balkans vers l'Europe occidentale et davantage d'Afghans arriveront probablement via l'Iran en Turquie ainsi que depuis les frontières nord de l'Afghanistan en Fédération de Russie et par la Mer Méditerranée jusqu'à Chypre, l'Italie et Malte.

Compte tenu de l'ampleur de cette urgence humanitaire, les États membres du Conseil de l'Europe devraient coopérer plus étroitement pour apporter une protection internationale aux réfugiés et demandeurs d'asile afghans ainsi qu'à ceux qui en ont besoin, et accroître l'aide humanitaire aux personnes déplacées en Afghanistan. L'Assemblée parlementaire devrait rappeler aux États membres, ainsi qu'aux parlement nationaux, les obligations juridiques applicables, y compris celles de la Convention européenne des droits de l'homme et celles de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), afin de garantir pleinement le respect des droits de ceux qui fuient l'Afghanistan.